

Conditions particulières de l'option Facture sur Internet

Article 1 - Objet

Le présent document a pour objet de définir les conditions particulières d'abonnement à l'option Facture sur Internet. Celles-ci complètent les Conditions Générales d'Abonnement GSM/GPRS Professionnels Grand Public de SFR et les Conditions Générales d'Abonnement GSM/GPRS Forfaits Bloqués SFR.

Article 2 - Description de l'option Facture sur Internet

L'option Facture sur Internet permet aux abonnés SFR hors clients SFR Entreprises, ou aux clients Forfaits Bloqués SFR répondant aux conditions d'éligibilités ci-dessous énumérées (ci-après dénommés « Abonnés ») de consulter leur pli Facture mensuel de téléphonie SFR sur le site Internet de SFR.

Le pli Facture (ci-après dénommé « Facture ») est composé :

- de la Facture mensuelle
- le cas échéant, de la Facture détaillée, à 6 ou 10 chiffres selon le choix de l'Abonné.
- du Minimag

Il constitue un ensemble indivisible.

Le contenu de ce pli pourra évoluer.

L'Abonné ayant souscrit l'option Facture sur Internet ne recevra plus de Facture papier par voie postale

Toutefois, la Facture suivant la souscription à l'abonnement SFR permettant l'accès au service de téléphonie mobile ainsi que la Facture de clôture suivant la résiliation de cet abonnement seront envoyées en version papier par voie postale.

Chaque mois, SFR enverra à l'Abonné un email (à l'adresse de son choix) et un Texto de notification l'informant que sa Facture est disponible sur le site Internet de SFR rubrique « Ma conso, mes Factures » de l'espace client.

L'Abonné accèdera sur Internet au contenu de sa Facture après s'être authentifié grâce à son numéro de téléphone et à son code d'accès :

- soit en cliquant sur le lien inséré dans l'email de notification, le renvoyant vers la rubrique «Ma conso, mes Factures» de son espace client
- soit en se connectant sur le site Internet de SFR rubrique «Ma conso, mes Factures» de l'espace client.

Les 6 dernières Factures sur Internet de l'Abonné sont archivées sur le site Internet de SFR dans la rubrique «Ma conso, mes Factures» de l'espace client.

Si l' Abonné souhaite conserver plus longtemps le fichier relatif à ses Factures, il lui appartient de procéder lui-même à son archivage sur le support de son choix.

En cas de résiliation du contrat d'abonnement au service, les Factures archivées ne seront plus disponibles

Article 3 - Conditions d'éligibilité

La souscription de l'option Facture sur Internet est ouverte exclusivement aux titulaires d'un contrat d'abonnement au service de téléphonie mobile SFR (hors SFR Entreprises).

Cette option est réservée aux Abonnés ayant opté pour le paiement par prélèvement automatique. Si l'Abonné opte pour un autre mode de paiement, alors l'option Facture sur Internet sera résiliée automatiquement.

Les Abonnés disposant d'une Facture groupée (plusieurs lignes téléphoniques sur une même Facture) ne peuvent pas bénéficier de l'option Facture sur Internet.

La Facture sur Internet ne constitue pas un justificatif fiscal pour les abonnés SFR assujettis à la TVA. Par conséquent, la souscription de cette option est déconseillée aux abonnés SFR assujettis à la

TVA.

La Facture sur Internet n'est pas compatible avec l'option Cartes Jumelles.

La Facture sur Internet peut être consultée, imprimée, téléchargée et enregistrée à condition que l'Abonné dispose :

- d'un ordinateur (PC ou Mac)
- d'un navigateur Internet
- d'une configuration adaptée à son navigateur
- du logiciel Acrobat Reader (utilisé pour lire les Factures au format PDF)

Article 4 - Souscription de l'option

L'option Facture sur Internet peut être souscrite :

- sur le site Internet de SFR, en se connectant à l'espace client : rubrique « Mon compte > Gérer mon offre mobile> Mes options mobiles » ou sur les pages de la Boutique en ligne
- En point de vente
- En appelant votre Service Client au 900 depuis votre mobile

7/7 de 7h à 21h pour les abonnés SFR (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal)

Du lundi au samedi de 8h à 21h pour les clients Forfaits Bloqués SFR (1min15 gratuite puis prix d'un appel normal)

L'Abonné devra alors indiquer l'adresse email à laquelle il souhaite recevoir les emails confirmant son inscription puis ceux l'informant de la mise à disposition de sa Facture sur le site Internet de SFR.

L'Abonné certifie la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de son inscription à l'option Facture sur Internet.

L'Abonné s'engage à informer SFR de tout changement d'adresse email. Pour cela, il lui suffit de se rendre sur le site Internet de SFR rubrique « Mes Coordonnées » de l'espace client.

Pour souscrire à l'option Facture sur Internet, l'Abonné doit accepter les présentes conditions particulières.

Suite à son inscription il recevra un email (excepté en cas de souscription sur Internet) et un Texto de confirmation de son inscription à l'option Facture sur Internet.

L'option Facture sur Internet est activée dans les 48 heures suivant sa souscription.

Toutefois si l'option a été souscrite moins de 48h avant son prochain JJ, l'Abonné recevra sa prochaine facture en version papier.

Rétractation : Conformément aux dispositions des articles L.121-20 et L.121-20-2 du Code de la Consommation, dans le cadre de sa souscription auprès du Service Client ou sur le site Internet de SFR l'Abonné bénéficie d'un délai de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service. Toutefois, cette faculté de rétractation ne peut être exercée à compter de l'activation par SFR du service lorsque cette activation a débuté, avec l'accord de l'Abonné, avant la fin du délai de 7 jours francs. L'abonné est informé et accepte que l'option soit activée sous 48 heures. Il est par ailleurs informé qu'il pourra résilier l'option à tout moment conformément aux conditions de l'article 6 ci-dessous.

Article 5 - Conditions financières

L'inscription et l'option Facture sur Internet sont gratuites (hors coût de connexion à Internet ou appel au Service Client).

Un duplicata peut être obtenu sur simple demande au Service Client. Chaque duplicata sera facturé conformément à la documentation établie et mise à jour par SFR à l'intention de ses Abonnés.

Article 6 : Résiliation

L'Abonné peut résilier à tout moment l'option Facture sur Internet auprès du Service Client ou en se connectant sur le site Internet sfr.fr, rubrique « Mes Options » de l'espace client.

A compter de la résiliation de l'option Facture sur Internet, la notification prendra fin et l'Abonné recevra une Facture papier par courrier postal.

L'option Facture sur Internet sera automatiquement résiliée :

- en cas de résiliation du contrat d'abonnement au service de téléphonie SFR
- en cas de migration vers une offre tarifaire ou une option incompatibles
- en cas de suppression du prélèvement automatique quel qu'en soit le motif.
- en cas de passage en Facture groupée

Un Texto sera envoyé par SFR à l'Abonné afin de l'informer de la résiliation de l'option Facture sur Internet. Un email sera également envoyé par SFR lorsque la demande de résiliation aura été formulée auprès du Service Client.

Une telle résiliation est sans conséquence sur le contrat d'abonnement au service de téléphonie mobile SFR.

Article 7 - Données à caractère personnel

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations recueillies dans le cadre de la souscription des Services ainsi que celles recueillies lors du traitement de l'utilisation des Services par l'abonné font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par SFR ou ses prestataires pour la gestion du compte de l'abonné, et le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par SFR pour informer ses abonnés de ses offres et services. Si ces derniers sont situés en dehors de l'Union européenne, ils auront alors, dans les cas prévus par la Décision de la Commission européenne 2002/16/CE du 27 décembre 2001, préalablement signé les "clauses contractuelles types". A ce jour, SFR transmet de telles informations à ses prestataires marocains. Un tel transfert est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre SFR et l'abonné. La liste des pays destinataires sera tenue à jour par SFR et mise à disposition de ses clients.

Les abonnés peuvent exercer leur droit individuel d'accès, de rectification, d'information complémentaire et, le cas échéant, d'opposition, auprès de SFR. L'abonné souhaitant exercer son droit d'accès devra fournir à SFR ses nom, prénom, numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa carte d'identité. Il devra préciser en outre l'adresse à laquelle il souhaite recevoir la réponse de SFR. SFR se réserve par ailleurs le droit, sauf avis contraire de l'abonné, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct par voie postale. L'abonné peut s'opposer à une telle utilisation des données le concernant auprès de SFR.

Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

- Abonnés SFR : SFR Service Clients - Accès, Rectification, Opposition - TSA 91121 - 57757 METZ CEDEX 9
- Clients Forfaits Bloqués SFR : SFR Service Clients - Accès, Rectification, Opposition - TSA 21123 - 57757 METZ CEDEX 9

Article 8 - Cookie

Afin de personnaliser le site et de faciliter l'accès aux rubriques, l'Abonné est informé qu'un cookie est implanté sur le disque dur de son ordinateur. L'Abonné est informé qu'il peut refuser ce cookie.

Article 9 - Litiges

Les présentes conditions d'utilisation sont régies par le droit Français.

A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.